



**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
13760

Séance du 11 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	23
Représentés	4

L'an deux mille vingt-cinq et le onze janvier à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le trois janvier deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI VALENSI, Maire par intérim.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J. GERARD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : C. POULIQUEN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI. M. SOONEKINDT représenté par Jacky GERARD  
Absent non excusé : C. MARTIN

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2025-014

Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions défense

Depuis la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription, le Gouvernement a reformulé les relations entre la société française et la Défense militaire. Dans ce cadre, il a été décidé que l'action des forces armées devait davantage s'inscrire dans la vie du pays, favorisant ainsi la connaissance et la reconnaissance de leurs missions.

Afin de renforcer le lien qui doit unir la Nation et ses forces armées, le Gouvernement a mis en place des actions permettant le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne.

Il convient donc de nommer, au sein de chaque conseil municipal, un Conseiller Municipal en charge des questions de défense. Ce Conseiller a vocation à être l'interlocuteur privilégié du Ministère de la Défense, dont il reçoit des informations régulières, et il est susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de traiter des questions relatives au recensement

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

De désigner Sabrina BOURAS à la fonction de Conseillère municipale en charge des questions de Défense.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Guillaume SORBA



Le Maire,  
Joël LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : 13 JAN. 2025  
Publié le : 13 JAN. 2025